RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Objet du concours

Pour la 8e édition des « Journées de Madagascar à l'UNESCO » (JMU), en partenariat avec Air Madagascar, la Délégation permanente de Madagascar auprès de l'UNESCO à Paris (ReperMadUnesco) lance un appel à concours de photos, qui a pour objectif de valoriser les patrimoines malgaches.

Un concours artistique basé sur quatre des patrimoines malgaches présenté sous forme d'œuvres photographiques artistiques.

Les « Journées de Madagascar à l'UNESCO » ont pour objectif de promouvoir la richesse culturelle malgache auprès des Nations Unies, de la diaspora malgache et du public français.

Les « Journées de Madagascar à l'UNESCO » se déroulent tous les ans au siège de l'UNESCO à Paris pendant deux jours.

Article 2 : Objectif du concours :

- Promouvoir les patrimoines culturels matériels et immatériels de Madagascar.
- Promouvoir le tourisme culturel à Madagascar.
- Sensibiliser le grand public à **la sauvegarde de la langue malgache** vecteur de l'identité nationale malgache et facteur de développement.

Article 3 : Participants au concours

Ce concours est ouvert à tous, avec un accord parental pour les mineurs. La participation de ceux et celles vivant à Madagascar est vivement encouragée.

Il est gratuit et sans obligation d'achats.

Article 4 : Durée du concours

Ce concours est ouvert, à compter du 10 mars 2011 et se terminera le 20 mai 2011, à minuit, heure de Paris (France)

Article 5 : Contraintes artistiques et techniques

L'œuvre des participants est destiné à être exposé et utilisé sur tous les supports et outils de communication des JMU, ainsi que d'autres manifestations et communications pour le rayonnement des patrimoines malgaches.

Chaque participant doit choisir un **support photo numérique** en couleurs ou N&B pour présenter son œuvre artistique.

• Format : jpeg ou png

• Taille: grand format (très important pour le tirage papier de la photo 60X50)

• Résolution et mode de l'image : haute définition, 300 dpi, RVB

Les participants doivent choisir et s'inspirer de l'un des quatre patrimoines culturels malgaches cités ci-dessous pour leur œuvre, et ainsi illustrer le thème principal des Journées de Madagascar à l'UNESCO 2011 : « Les malgaches, maitres du verbe »

• Le Kabary (arts oratoires)

• L'Ohabolana (proverbes)

• L'Angano (contes et légendes)

• Le Beko (joutes verbales du Sud)

Article 6 : Modalités d'inscription et de participation

• Aucune inscription préalable n'est nécessaire pour participer. Il suffit d'envoyer la photo par mail à l'adresse suivante : **jmu@madagascar-unesco.com**

• **Date limite d'envoi, le 20 mai 2011 à minuit (heure de Paris, France).**

• Une (1) à deux (2) œuvres par participant seront prises en compte. Aucuns signes distinctifs (permettant de reconnaître l'auteur) ne doivent se trouver sur la ou les photos.

• L'envoi de l'œuvre devra être accompagné d'une explication sur le choix du patrimoine, sur l'approche artistique (maximum 10 lignes), ainsi que les coordonnées du participant (nom, prénom, âge, adresse postale, numéro de téléphone et un accord parental pour les mineurs).

Article 7 : Droits d'auteur

La participation au concours implique l'acceptation de fait que les photos participantes deviennent la propriété exclusive de la Délégation permanente de Madagascar auprès de l'UNESCO, dès leur réception.

Chaque participant qui adresse une photo dans le cadre du concours reconnaît qu'il en est l'auteur.

Chaque participant certifie que son œuvre ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur.

Les œuvres sélectionnées ou pas deviendront la propriété exclusive de la Délégation permanente de Madagascar auprès de l'UNESCO. Les participants renonceront à leurs droits d'auteur, de diffusion et sur les usages présents et à venir des œuvres.

Aucune utilisation de ces œuvres ne sera autorisée, sans un avis expressément notifié par la Délégation permanente de Madagascar auprès de l'UNESCO.

A chaque utilisation de ces œuvres, le nom de l'auteur et celui de la Délégation seront mentionnés.

Article 8 : Critères de sélection

Chaque photo sera noté d'après les critères suivants:

• La mise en valeur du patrimoine malgache choisi.

• Facilité de compréhension du message véhiculé par la photo.

• L'originalité de la conception de la photo.

• la qualité visuelle et artistique.

Article 9 : Le Jury

Le jury est composé par les membres de la Délégation permanente de Madagascar auprès de l'UNESCO, de spécialistes de la langue malgache, d'un représentant d'Air Madagascar et de photographes. Il se réunira pour choisir les dix (10) premières œuvres qui seront retenues et ceci après la date de clôture dudit concours.

Si la Délégation permanente de Madagascar auprès de l'UNESCO considère ne pas avoir suffisamment de propositions ou qu'aucune ne soit satisfaisante, elle s'autorise à annuler le concours ou se réserve le droit de relancer un nouvel appel à concours, sans possibilité de réclamations par les participants.

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel.

Article 10 : Proclamation des résultats

Le gagnant sera avisé par téléphone et/ou par mail par la Délégation permanente de Madagascar auprès de l'UNESCO. La photo primée et le nom du gagnant seront publiés sur le site internet de la Délégation (**www.madagascar-unesco.com**).

Avec l'accord du lauréat : une présentation de son « portrait et biographie » sera communiquée sur le site internet de la Délégation permanente de Madagascar auprès de l'UNESCO.

Article 11 : Le Prix

Le lauréat recevra ***un billet d'avion A/R Paris-Tana ou Tana -Paris offert par Air Madagascar*.**

Les dix (10) premières œuvres sélectionnées seront exposées au siège de l'UNESCO à Paris durant les Journées de Madagascar à l'UNESCO (JMU) les 9 et 10 Juin 2011.

Article 12 : Remise du Prix

Le gagnant sera récompensé, lors des JMU 2011, le 9 Juin 2011.

Article 13 :

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

DÉLÉGATION PERMANENTE DE MADAGASCAR AUPRÈS DE L'UNESCO
40, RUE DU GENERAL FOY 75008 PARIS France
Tél : 00 33 1 42 93 34 77 / Fax : 00 33 1 45 22 22 89
Courriel : jmu@madagascar-unesco.com
Site : www.madagascar-unesco.com